



Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mercredi 17 juillet prochain à 20 heures 30

Ordre du jour

Bourses scolaires

Subventions

Marchés

Affaires diverses

Reçu le 13 juillet 1946
Le Maire

Séance du 17 juillet 1946

Le conseil régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 17 juillet 1946 à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur maire.

Étaient présents: M. M^r Boutin Arthur, Mme de Floch, M^r Olive, Giraud, Brassieux, Planchet, Bonnier, Bouilli, Marquis Cabellon, Fardreau, Fraud, Guilhaud, Pablin, Gautier, Biquereau Le Guilloux, Feigné, Ribeyrolle, Mme Le Guyader, et Totet.

Absents: M^r Lebréton Mme Billon, Charpentier

Excusé: Boutin Albert

Monsieur Planchet est élu secrétaire et accepte ses fonctions

Colonies de vacances. Subvention

Le Maire fait part au conseil Municipal d'une lettre du Groupe des Éclaireurs de France, qui demande une subvention en faveur des enfants de la commune envoyés en colonies de vacances à Fromentine.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote une subvention de dix huit mille francs (18.000) pour la colonie de vacances des Éclaireurs de France

La dépense sera prélevée sur les fonds libres de la commune et prélevée au Cherp. additionnel de 1946

app. le 25 juillet

Acompte de 1000 francs au personnel

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 12 juillet 1946 accorde au personnel de l'Etat un acompte de 1000 frs à valoir sur l'augmentation des traitements et salaires prévue par le Gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder aux employés titulaires et auxiliaires de la Commune le même acompte de 1000 frs, à partir du 1^{er} juillet 1946. Cet acompte ne sera soumis à aucune retenue, celle-ci sera effectuée ultérieurement suivant les modalités prévues à cet effet.

La dépense 40'000 francs envenus fonds libres de la Commune

Sapeurs. pompiers - Augmentation de l'assurance concernant le risque professionnel

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'assurance concernant le risque professionnel des Sapeurs-Pompiers est insuffisante et que la Mutualité générale propose 120⁺ par jour au lieu de 60⁺, pour une prime de 2820 frs par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire suivant les indications énoncées ci-dessus.

Subvention pour les fêtes du 14 juillet 1946

Sur la proposition du Maire le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 2'000 frs au Syndicat d'Initiative de Bretemoult pour les fêtes des 30 juin et 14 juillet

Une subvention de 1000 frs au Comité des fêtes de la Haute-Fe.

Subvention aux sapeurs. pompiers -

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2'000 frs au corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune pour la fête du 4 Août 1946. Dépense sera prévue au budget primitif Ch. 29 art I

Frais funéraires en matière d'accidents de travail

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté en date du 11 juin 1946 de M^r le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale a porté à 3'000 frs le maximum des frais funéraires susceptibles d'être mis à la charge des employeurs en matière d'accidents



du travail, et lui demande de bien vouloir étudier la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 3000 francs le montant des frais funéraires suivant les termes de l'arrêté de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Remplacement du Secrétaire général.

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Beaupère secrétaire général de la Mairie de Rezé ayant donné sa démission à compter du 7 juillet 1946, il y a lieu de pourvoir à son remplacement d'urgence.

M. Guillo Lucien ayant été présenté à cet effet, accepterait le poste proposé et pourrait commencer son service le 1^{er} Août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'urgence à procéder au remplacement du secrétaire général

Est d'avis d'accepter la candidature de M. Guillo Lucien, au traitement de début de 120'000 francs par an, plus les indemnités afférentes à ce poste et à compter du 1^{er} Août 1946.

Assurance de la Municipalité.

Le Maire expose au Conseil Municipal que de la Loi du 8 Novembre 1941, il résulte que les Maires, adjoints, Conseillers municipaux, blessés dans l'exercice de leurs fonctions municipales doivent être entièrement indemnisés sur les fonds communaux, et que la Commune se trouve ainsi dans l'obligation de garantir par une assurance ce risque d'accident, l'ordre de conséquences pour l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de contracter cette assurance à la Mutualité générale pour une garantie de trois cent mille francs, moyennant une cotisation de 1'350 fr.

Dit que ladite assurance sera souscrite pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Paiement d'un acompte à M. Chiron p. ses travaux de plâtrerie

Le Maire communique au Conseil Municipal le marché approuvé de M. Chiron, plâtrier rue Guy Lehan qui demande un acompte de 12'120⁺ pour les travaux de plâtrerie exécutés à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de payer à M. Chiron un 1^{er} acompte

de 12.100 frs à valoir sur le marché de 33.133 frs. La somme sera prélevée sur le chapitre 19, art. I et prévue au budget additionnel de 1946

Dédouance pour occupation du sous-sol

Le Maire communique au Conseil une lettre de M^r Amailland, boucher, rue G. Briand, qui demande à faire une tranchée pour pose d'une canalisation d'eau rue des frères Brégeon. L'occupation du sous-sol de la voirie publique donnant lieu au paiement d'une redevance annuelle, le maire demande au conseil de bien vouloir accepter la somme de 5 frs du mètre soit pour 8 mètres 40 frs par an.

Demande d'augmentation de M^{mes} Guigné et Déramé

Vu l'augmentation prévue des salaires, les demandes de M^{mes} Guigné et Déramé ne sont pas prises en considération

Réfection de la route des Couëts

Dans sa séance du 6 Mars 1946, le Conseil Municipal avait demandé pourquoi la réfection du ch. 85 était interrompue. Après renseignements pris auprès des Travaux et Chaussées le Maire, le Maire fait savoir au Conseil que c'est par manque de crédit que les travaux ont cessé.

Demande de M^{me} Durand sténo-dactylo.

Le Maire communique au Conseil une lettre de Mme Durand, sténo-dactylo, qui demande le paiement intégral de son traitement, déduction faite des assurances sociales pendant la période de repos obligatoire avant et après son accouchement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide ~~de~~ en raison de l'établissement du nouveau statut des auxiliaires, d'ajourner toute mesure de faveur envers le personnel auxiliaire. En conséquence, rejette la demande de Mme Durand.

Construction d'un atelier au Parc Municipal

Le Maire met le Conseil au courant de la décision de la Commission des Travaux publics au sujet de la construction d'un atelier de charpente et de menuiserie au Parc Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la décision.



de la Commission, et charge le Maire de faire le nécessaire pour la construction de cet atelier.

Remboursement des frais de location d'un compteur à gaz

app. le 2/10/46

Le Maire fait savoir au Conseil qu'il est décidé de rembourser à Mme Monnier locataire de la Commune, une somme de 300 frs représentant les frais d'installation du gaz et la location du compteur pendant 6 mois, réchémée par la Compagnie si cette somme n'était pas payée, le C^u du gaz enleverait le compteur et la locataire son installation.

Afin d'éviter cet état de chose, le Maire propose au Conseil de bien vouloir voter la somme demandée, pour que le compteur ne soit pas enlevé, et pour que la Commune devienne propriétaire de l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se range à l'avis du Maire et décide de rembourser à Mme Monnier la somme de 300 frs. qui sera prélevée sur le Chapitre II art. 2 du budget primitif.

Additif au marché Guillamet

Le Maire soumet au Conseil Municipal un additif au devis précédemment établi par M^r Guillemet pour la mise en place du moteur sur la vedette "Comment faire" se montant à la somme de 53.928^{frs} 60.

Après avoir entendu la lecture du devis et en avoir discuté les différents points, le Conseil Municipal accepte le complément du marché de M^r Guillemet pour la somme de 53.928 frs 60.

Désaffectation de l'emprunt de 2.990.000 frs

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser le changement d'affectation de l'emprunt de 2.990.000 frs conclu avec le Crédit Foncier à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 1946, approuvée le 22 janvier 1946 par arrêté préfectoral.

Cet emprunt qui était destiné à l'achèvement et à l'aménagement de la Salle des Fêtes de Pont Rousseau, s'appliquerait à concurrence d'une somme de 1.990.000 frs aux différents travaux de réparations nécessités par suite des dommages de guerre subis au service des bateaux du passage d'eau de Bretemoult à Chantenay et pour le reste à l'achèvement de la salle des Fêtes.

Bourses scolaires. Le Maire communique au Conseil Municipal différentes demandes de bourses communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces demandes et dans les conditions suivantes

1. Demandes de bourses pour renouvellement

Aubernon Charles, Crentemoult, pour 1 enfant	400 ⁺
Plouquin Joseph, rue F. Marchais	500 ⁺
Linton Hervé, la Haute Ile	700 ⁺
Martin Noël, rue V. Hugo	500 ⁺
Boutin Arthur,	700 ⁺
Ollivier Gaston, Crentemoult.	500 ⁺
Boequet Roger, la Chesnaie	200

2. Nouvelles demandes

Boutin Albert, Crentemoult, pour son enfant	400
Naud y. B ^{te} , rue Ehiers prot. d.	200
V. Gouvernemen, rue Ehiers 97	300
Gallard, rue F. Douillard	600
Boutureau, av. Mal jeffre	500
Garreau Georges, rue M. Lagathe	500
Jesbois Marcus, rue y. Marchais	400
Bouhier Pierre, la Haute Ile	400
V. Gulloussou, la Robinière	300
Durand Emile, rue Carmelle jouis	700
Monnier, rue Brunseau	400
Babonneau Adrien, Avenue de la Loire	400
Lucas, rue Guinoisseau	700
Roux, rue de la Volière	1000
Treuchet, rue V. Hugo	600
V. Cestron, rue V. Hugo n° 51	800
Richard, rue Mal jeffre	600

Indemnité Coffin. Le Conseil Municipal refuse de payer, l'indemnité de 300 frs demandée par M^r Coffin pour occupation de son mur par un panneau d'affichage

Indemnité Jauret Le Conseil Municipal refuse de payer à M^r Jauret la somme de 3.800 frs demandée pour indemnité de son loyer au Parc Municipal.

Terrain de la Malnoue. - Le Conseil décide de louer et non de vendre le terrain de la Malnoue, à condition qu'aucune bâtisse et qu'aucune dépréciation soit faite sur le terrain.

Vidange du presbytère. - Le Conseil refuse de faire vidanger aux frais de la commune, la fosse d'aisance du Presbytère. Cette charge incombant au locataire.

Indemnité logement de M^{me} Ginguéné. - Le Conseil ne reconnaît pas à M^{me} Ginguéné le titre de chef de famille du fait qu'elle est mariée, et en conséquence refuse de lui majorer son indemnité de logement.

Demande d'achat de terrain. La Commission des Travaux Publics étudiera les demandes d'achat de terrain de la Besse-Lande et du Chêne creux.

Distribution des télégrammes. - Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision sur la question de distribution des télégrammes. La zone proposée par l'Administration des P.T.T. n'étant pas du tout conforme aux desirs de la municipalité.

Abri pour bicyclettes. - Le Conseil décide la construction d'un abri au cimetière St Paul.

Lanneaux d'affichage. - Le Conseil accorde l'autorisation au Comité des Prisonniers et Déportés pour la pose d'un panneau d'affichage au Parc Municipal.

Dossiers d'assistance. - Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 27 juin 1946, et entérine ses décisions.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à et ont signé les membres présents :

J. Zouin
 D. Hounier
 Cabédo
 A. Meriçy
 Pignier
 Le Floch
 M. Badi
 M. Badi
 Pignier
 M. Badi